

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JANVIER 2016

Membres présents : B. BARDET, F. BOUDOURESQUE, M. CANTIN, L. CARON, J.P. CORDENOD, J.M. CURNILLON, F. CHABERT, P. FAUVET, G. GAUGE, D. GOUDARD, M. HARNAL, O. JOLY, Y. LAURENT, JL LEBOEUF, R. MARECHAL, F. MEUROU, A. MONCEL, P. PARE, C. PUVILLAND, M. PUDDU, G. RAMAKERS, JL REVEL, P. ROBIN, E. STUTZ, K. SUTTER, M. WIEL

Excusés : S. BOISSON, I. PETIT

Secrétaire de séance : O. JOLY

Convocation et affichage : 29 décembre 2015

Monsieur Paul FAUVET, le plus âgé des conseillers, prend la présidence de la séance

Election du maire de la commune nouvelle VAL-REVERMONT

Madame Monique WIEL se porte candidate

Le conseil municipal de la commune nouvelle de VAL-REVERMONT,

- vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2113-1 et L 2122-7 ;
- considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;
- considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ;
- en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu,

est invité à procéder à l'élection du maire. E. STUTZ et M. HARNAL sont désignées comme assesseurs

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 26

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 5

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 21

Majorité absolue : 11

Mme Monique WIEL, ayant obtenu 21 voix a été proclamée maire.

Mme Monique WIEL remercie l'Assemblée et prend la présidence de la séance.

Election des adjoints de la commune nouvelle VAL-REVERMONT

Mme le maire précise que la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 8. Au vu de ces éléments, le conseil municipal fixe le nombre d'adjoints au maire à 8.

Mme le maire précise que dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Aucun autre conseiller ne souhaitant déposer une liste, le conseil municipal de la commune nouvelle de VAL-REVERMONT est invité à procéder à l'élection des adjoints proposés par Mme le Maire.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 26

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 4

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 22

Majorité absolue : 11

La liste proposée ayant obtenu 22 voix, ont été proclamés adjoints au maire

1 ^{er} adjoint	MARECHAL Robert
2 ^{ème} adjoint	LAURENT Yannick
3 ^{ème} adjoint	LEBOEUF Jean-Luc
4 ^{ème} adjoint	RAMAKERS Géraldine
5 ^{ème} adjoint	PUVILLAND Christophe
6 ^{ème} adjoint	CARON Laetitia
7 ^{ème} adjoint	CURNILLON Jean-Michel
8 ^{ème} adjoint	HARNAL Maryline

Approbation des derniers compte-rendus

Les derniers compte-rendus de Treffort-Cuisiat et Pressiat sont approuvés.

Questions diverses

Le changement d'adresse rendu nécessaire par la création de la commune nouvelle semble poser des difficultés à certaines personnes. Mme Jacqueline LETOUZEY s'est proposée pour les aider dans leurs démarches (jacqueline.letouzey@orange.fr – 06 06 96 49 73)

Des rumeurs courent sur le devenir du centre de loisirs de Lucinges. Mme le maire informe qu'à sa connaissance, le centre reste la propriété de la ville de Bourg en Bresse et aucune information quant au changement de destination de cette propriété n'a été transmise.

Un administré a envoyé un courrier dont il souhaite que le contenu soit discuté en conseil. L'ensemble des élus n'ayant pas eu connaissance de ce courrier, il est décidé que ce point sera évoqué lors d'un prochain conseil.

Prochain conseil : jeudi 21 janvier 2016 – 20 h30 – salle de Treffort

La séance est levée à 22 H 00